



Séance ordinaire du 9 mai 2012

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la municipalité de Saint-Urbain, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires, mairesse et conseillers suivants:

MM	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Bertrand Bouchard, maire	Les Éboulements
	Rosaire Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul
	Patrice Desgagnés, conseiller	L'Isle-aux-Coudres
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Mme Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et demande à la directrice générale de procéder à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 avril 2012
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 avril 2012
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des états financiers 2011 de la MRC de Charlevoix
6. Dépôt des états financiers 2011 du TNO Lac-Pikauba
7. États financiers comparatifs au 30 avril 2012
8. Pacte rural : soutien au Transport rural de Charlevoix (TRUC) pour 2012
9. MTQ : demande de contribution financière au service de transport collectif en milieu rural (V1)
10. Domaine à Liguori
 - 10.1. Résolution de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François quant à l'exercice de son droit de premier preneur
 - 10.2. Renouvellement des assurances
11. Certificats de conformité :
 - 11.1. Les Éboulements, règlement numéro 137-12
 - 11.2. Saint-Urbain, règlement numéro 258
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. GMR : collecte des encombrants
 - 13.2. Départ de madame Zoé Chamberland
 - 13.3. Poste de technicien en évaluation foncière
 - 13.4. Résolution relative à l'entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ
 - 13.5. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul, règlement numéro R538-2012



- 13.6. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul, règlement numéro R539-2012
- 13.7. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul, règlement numéro R540-2012
- 13.8. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul, règlement numéro R541-2012
- 13.9. Saint-Hilarion : demande de commandite
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

88-05-12 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Patrice Desgagnés et adoptée unanimement.

89-05-12 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2012

Il est proposé par monsieur Bertrand Bouchard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2012 soit adopté en apportant des modifications au point 7 pour préciser la location des conteneurs et au point 9 pour corriger certaines fautes grammaticales.

90-05-12 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 AVRIL 2012

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 avril 2012 soit adopté en apportant une modification au point 3.1 pour inscrire les usages mixtes plutôt que des usages mixtes.

91-05-12 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

DU : 11 AVRIL 2012 AU : 9 MAI 2012

Législation

Frais repris/déplac/format

473.74

473.74

Gestion financière & administrative

Bell Canada
Solo Mobile
Rogers
Petite caisse
Postes Canada
Équipement GMM
Déry Télécom

131.69
93.88
8.08
143.31
221.33
209.86
38.81



Imprimerie de Charlevoix 137.38
Info-Service-Réseautek 68.99

1 053.33

Autres

Gagné Letarte avocats 6 356.70
Carrefour Action mun. et famille 237.42
Commission scolaire de Charlevoix 72.00
Ancrage Isle-aux-Coudres 3 750.00
Service Entretien Charlevoix 674.22
Francine Thibeault 134.00
CRÉ de la Capitale Nationale 25.00
Carrefour Jeunesse Emploi 500.00
Le Festif 750.00
Nomadique 40.24
CCH 801.15
Municipalité de P. R. S. F. 2 084.00
Hydro-Québec 56.33
Élizabeth Ossandon 1 892.00
TACO 10 319.00
Produits sanitaires Rive-Nord 159.30

27 851.36

Loisir

Imprimerie de Charlevoix 109.22
Conseil québécois du loisir 68.99

178.21

Inspection, aménagement & urbanisme

Frais représ/déplac/format 3 311.40
Groupe géomatique Azimut 1 422.82
Fédération québécoise des mun. 204.75
Imprimerie de Charlevoix 129.36

5 068.33

Convention de gestion

SOPFEU 618.39
Imprimerie de Charlevoix 27.11

645.50

Patrimoine

Frais repré/déplac/format 308.21
Imprimerie Charlevoix 63.17
Conseil de la culture 250.00
Réseau Biblio 183.96
La Main Blanche 120.75
Al Dente 724.57
Jean Provencher 574.88
Patri Arch 2 390.92
Patrick Brouillé 250.00
Domaine de la Vallée du Bras 66.73
Musée d'art contemporain de BSP 40.00
Les Petites Franciscaines de Marie 100.00
NYMPHÉAS école D. Savio 3 000.00
Centre de développement Equin 90.00

8 163.19

Sécurité incendie

Frais repré/déplac/format 90.00
Publications du Québec 274.73
Info Service Réseautek 119.42

484.15

Évaluation

Frais représ/déplac/format 1 337.06
Imprimerie de Charlevoix 120.79
Postes Canada 70.13



Equipement GMM 486.37
Fond de l'Inf. Foncière 14.00
Beaudry & Ass. 2 271.73

4 300.08

48 217.89

Matières résiduelles

Frais représ/déplac/format 41.40
Bell Mobilité 32.31
Solo mobile 56.80
Imprimerie Charlevoix 94.36
S. Duchesne 34.78
Hydro-Québec 123.97
Clément Néron 557.63
Boutique Origène 170.73
Romain Côté 8 670.19
Laurentide Re/sources 831.31
Hebdo Charlevoisien 1 261.28
MRC 7 511.00
Société VIA Inc. 2 689.73
Carrefour Env. Saguenay 2 491.57
Claude Tremblay 204.40
Compospro 965.79
Coop de l'Arbre 258.69
Gaudreau Environnement 2 692.70
Gesterra 71 291.47
Aurel Harvey et fils 43 438.86

143 418.97

TNO

Ville Baie-Saint-Paul 378.00
Ministre des Finances 17 482.00
Hydroméga 32.44
St-Laurent Énergie 196.23
MRC de Charlevoix 46 248.00

64 336.67

Baux

Imprimerie de Charlevoix 97.64
Denis Lalancette 189.45
MRNF 6 935.00
Fonds des registres 114.00
MRC de Charlevoix 19 000.00

26 336.09

Je soussignée certifie que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des montants ci-dessus.

Karine Horvath

5- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Monsieur Gino Simard de la firme comptable Aubé Ancill Pichette & Kelly, a déposé et présenté au Conseil le rapport financier pour l'année financière 2011 pour la MRC de Charlevoix, incluant le rapport financier



détaillé pour la Gestion des matières résiduelles, donné les explications nécessaires et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est ainsi convenu d'accepter le rapport financier 2011, préparé par la firme Aubé Ancilil Pichette & Kelly pour la MRC de Charlevoix, et dont copie est remise aux membres du conseil, incluant le rapport financier 2011 pour la Gestion des matières résiduelles.

**92-05-12 6- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DU TNO
LAC-PIKAUBA**

Monsieur Gino Simard de la firme comptable Aubé Ancilil Pichette & Kelly, a déposé et présenté au Conseil le rapport financier pour l'année financière 2011 pour le TNO Lac-Pikauba, incluant le rapport financier détaillé pour la Gestion des baux de villégiature, donné les explications nécessaires et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est ainsi convenu d'accepter le rapport financier 2011, préparé par la firme Aubé Ancilil Pichette & Kelly pour le TNO Lac-Pikauba, incluant la Gestion des baux de villégiature, et dont copie est remise aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement

QUE la firme Aubé Ancilil Pichette & Kelly soit mandatée pour effectuer la vérification des états financiers 2012 de la MRC de Charlevoix et du TNO Lac-Pikauba de la MRC de Charlevoix.

7- ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2012

Il est convenu de remettre ce point à l'ordre du jour de la séance du comité administratif prévue le 30 mai prochain puisque le travail relatif à la préparation de ces états comparatifs n'est pas complété.

93-05-12 8- PACTE RURAL : SOUTIEN AU TRANSPORT RURAL DE CHARLEVOIX (TRUC) POUR 2012

ATTENDU QUE la MRC coordonne les travaux d'une table de concertation régionale en vue d'assurer le développement du TRUC et d'agir à titre de comité avisur auprès de la MRC;

ATTENDU QUE le TRUC qui est en opération depuis janvier 2003 est un service de transport collectif sous forme de guichet unique optimisant les différents services de transport des personnes offerts sur le territoire de la MRC de Charlevoix et que ce service semble répondre à un besoin grandissant alors que 19 771 déplacements ont été effectués en 2011;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a retenu le projet de guichet unique en transport collectif parmi les priorités inscrites au plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC et qu'à cet effet, une somme de 40 000 \$ figure au budget du Pacte rural pour l'année 2012;



ATTENDU QUE les municipalités locales ont adopté le principe de contribuer au TRUC à raison de 1 \$ par habitant, totalisant une contribution de 13 190 \$ pour 2012;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté une Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE TACO a fait savoir à la MRC, par résolution adoptée le 24 mars 2010, que cet organisme souhaite poursuivre la gestion du service de transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix verse une contribution financière de 53 190 \$ à Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO) pour l'année 2012 à titre de mandataire de la MRC pour assumer le mandat de gestion des opérations et des activités du TRUC en 2012, soit 40 000 \$ issu du Pacte rural et 13 190 \$ de la contribution des municipalités;

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur Dominic Tremblay, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec TACO pour et au nom de la MRC de Charlevoix, préparé conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Charlevoix;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Jacinte Bouchard, directrice générale de TACO.

94-05-12 9- **MTQ : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL (V1)**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix offre les services de transport collectif régional depuis janvier 2003 et qu'elle appuie financièrement l'organisme mandataire pour en assurer la gestion, soit Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO);

ATTENDU QU'en 2011, 19 771 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer en 2012 plus de 20 000 déplacements;

ATTENDU les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

ATTENDU QUE pour les services de transport, la MRC de Charlevoix prévoit contribuer en 2012 pour une somme de 13 190 \$, à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 40 000 \$ provenant du pacte rural;



ATTENDU QUE la participation estimée des usagers est de 49 000 \$ en 2012;

ATTENDU QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2012 et que les états financiers viendraient les appuyer;

ATTENDU QUE la contribution financière estimée du MTQ pour 2012 pourrait être de 100 000 \$, soit le maximum possible, pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix demande au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2012;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé, s'il y a lieu, dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes;

QUE la MRC de Charlevoix demande au MTQ que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2012, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2012 et du rapport d'exploitation.

10- DOMAINE À LIGUORI

95-05-12 10.1- RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS QUANT À L'EXERCICE DE SON DROIT DE PREMIER PRENEUR

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a entrepris en 2011 des démarches en vue de mettre fin au bail consenti à la Corporation du Domaine à Liguori (CODAL) qui a cessé ses opérations et activités et par conséquent, qui a contrevenu à certaines de ses obligations, dont le paiement du loyer;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François bénéficiait d'un droit de premier preneur dans le cas où la MRC procédait à une résiliation du bail consenti à la CODAL;

ATTENDU QUE la MRC a demandé à la Municipalité de lui faire savoir si elle comptait exercer ce droit de premier preneur;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis une résolution adoptée le 23 avril 2012 (Résolution No 310412) confirmant qu'elle ne comptait pas exercer son droit de premier preneur pour le bail résilié de la CODAL;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de la Convention de gestion signée avec le MRNF concernant les terres publiques du Massif de Petite-Rivière-Saint-François, peut donc procéder à la location du site du Domaine à Liguori auprès d'un autre gestionnaire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Charlevoix a retenu le projet soumis par Groupe Le Massif suite à un appel de projets lancé en 2011 et dont les projets soumis ont été analysés par un comité mandaté par la MRC pour formuler une recommandation au Conseil des maires;



ATTENDU QUE le Comité multiresources de la MRC de Charlevoix a recommandé certaines modalités entourant la location du site du Domaine à Liguori et que ces modalités ont été soumises dans le cadre de l'appel de projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a soumis une liste de préoccupations à la MRC et qu'elle souhaite que ces préoccupations soient traitées dans le cadre d'une éventuelle entente qui serait conclue avec le futur locataire du site du Domaine à Liguori;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bertrand Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix mandate un comité pour discuter des modalités de location du site du Domaine à Liguori avec Groupe Le Massif, incluant les préoccupations du Comité multiresources de la MRC et de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

QUE ce comité soit composé des personnes suivantes :

- Messieurs Dominic Tremblay et Gérald Maltais
- Mesdames Karine Horvath et Zoé Chamberland.

96-05-12 10.2- RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite renouveler les assurances couvrant le site du Domaine à Liguori selon les conditions soumises par la MMQ, soit 424 \$ et 32 \$ pour bris de machine (avant taxes) pour la période du 30 avril au 30 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC prolonge la couverture d'assurances du site du Domaine à Liguori auprès de la MMQ et que la facture soit partagée équitablement entre la MRC et la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François qui possède des meubles qui sont entreposés dans les bâtiments.

11- CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :

11.1- LES ÉBOULEMENTS, RÉGLEMENT NUMÉRO 137-12

La directrice générale explique que le comité consultatif agricole (CCA) doit étudier le règlement des Éboulements avant que celui-ci soit soumis à la conformité à la MRC de Charlevoix. Cette exigence requise par la Loi résulte du fait que la municipalité des Éboulements n'est pas visée par le RCI agricole de la MRC. Une demande a été adressée au Syndicat de l'UPA de Charlevoix-Ouest afin de déléguer des représentants au CCA de la MRC et l'objectif est de tenir une rencontre du comité avant la séance ordinaire de juin.

97-05-12 11.2- SAINT-URBAIN, RÉGLEMENT NUMÉRO 258

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a adopté, le 5 mars 2012, le règlement portant le numéro 258 intitulé « Règlement ayant pour objet



d'amender le règlement de zonage numéro 151 dans le but de créer la zone AB-2 à même la zone AA-8 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 258 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 258 de la municipalité de Saint-Urbain.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

MUNICIPALITE DE PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS : monsieur Gérald Maltais demande si les municipalités procèdent à la formation des employés de voirie municipale via une formation d'une durée de 30 heures. Les autres maires mentionnent que les employés de voirie suivent effectivement une formation annuellement, d'une durée d'une journée. Il est suggéré de communiquer avec les dirigeants de la ville de Baie-Saint-Paul pour en savoir davantage.

SÉPAQ : madame Claudette Simard est heureuse de souligner que la **SÉPAQ** va enfin débiter les travaux majeurs qui sont prévus dans le parc des Grands-Jardins. Parmi les investissements qui seront réalisés figurent l'asphaltage d'une portion de la route 60 (9 km), la rénovation du bâtiment d'accueil et de chalets et la construction d'un centre d'interprétation au lac Arthabaska.

TABLE DE CONCERTATION EN LOISIR : madame Claudette Simard souligne qu'elle a participé à la première rencontre de la Table de concertation en loisir coordonnée par madame Lucie Hotte, agente de développement en loisir de la MRC de Charlevoix. Il est prévu de réunir cette table, pour laquelle chaque municipalité a désigné un représentant, environ deux fois par année. Entre autres, il a été question de la tarification des loisirs de la ville de Baie-Saint-Paul. Monsieur Robert Bellerive a confirmé qu'une proposition serait soumise aux municipalités à l'automne prochain.

SCIERIE DE SAINT-HILARION : monsieur Rosaire Lavoie mentionne que la scierie a fermé une semaine récemment et qu'elle fermera une autre semaine faute d'approvisionnement de bois mais heureusement, elle rouvrira sans interruption par la suite.

COOP DE SANTE : monsieur Patrice Desgagnés résume la tenue de la première assemblée générale de la Coop qui a eu lieu la semaine dernière. De nombreuses actions ont été réalisées en cours d'année dont plusieurs activités de prévention. La Coop termine son année financière avec un déficit de 10 000 \$ en raison d'une nouvelle loi qui impose aux coopératives de payer des taxes sur certains revenus, ce qui était donc envisagé de la part des membres du conseil d'administration.

ROUTE BLEUE : madame Karine Horvath précise que le projet de Route bleue a été relancé par des membres du conseil d'administration de l'organisme. Elle a participé à une rencontre où le plan d'action de l'année 2012 a été présenté aux MRC et CLD. Une ressource a été engagée pour favoriser l'avancement du projet, notamment avec l'aide financière

d'Emploi-Québec. Elle souligne que les municipalités riveraines au fleuve, les deux villes principales de Charlevoix, les MRC et les CLD seront prochainement approchés pour investir dans la réalisation du projet.

PACES : madame Horvath informe les membres du conseil que le projet de recherche intitulé PACES a débuté. La première étape vise notamment à répertorier les différentes études réalisées par les municipalités en matière de recherche en eau souterraine. Il est important de collaborer et de fournir ces études. Les directeurs généraux des municipalités seront approchés à ce sujet.

RAPPORT DE REPRESENTATION DU PREFET : monsieur Tremblay a participé à diverses rencontres et il en résume les faits saillants :

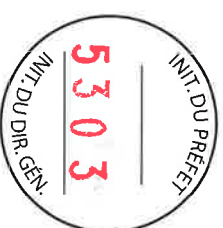
- **FQM** : lors du dernier conseil d'administration, les élus de la FQM ont été informés de certains résultats entourant les avantages reliés à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie. Ces données seront présentées à toutes les municipalités avant l'automne.
- **CRÉCN** : l'activité de concertation régionale organisée récemment par la CRÉ en vue de préparer le prochain plan quinquennal s'est bien déroulée. Il invite les membres du conseil à consulter ce plan sur le site internet de la CRÉCN.
- **Réserve mondiale de la Biosphère** : une rencontre s'est tenue concernant le retrait du financement de la Réserve de la part du gouvernement fédéral. Même si l'organisation du Forum des réserves prévu en 2013 n'est pas menacée en raison des subventions déjà reçues, il reste à discuter de la pérennité de l'organisme et de ses besoins de financement dans le futur.
- **MMQ** : lors de sa dernière assemblée générale tenue récemment, la MMQ a présenté ses résultats pour 2011. Après avoir réalisé un déficit en 2010, la Mutuelle a généré un surplus important en 2011, de plus de cinq millions de dollars, ce qui permettra aux membres de bénéficier d'une ristourne en 2012.
- **EDF Énergie nouvelle** : des discussions se sont tenues avec les dirigeants de l'entreprise dans le cadre du projet éolien et une autre rencontre est prévue le 23 mai prochain. Monsieur Tremblay rappelle que les maires sont également invités le 14 mai prochain pour discuter du projet d'entente de partenariat.

13- AFFAIRES NOUVELLES

98-05-12 13.1- GMR : COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte la proposition de l'entreprise Éric Tremblay pour le contrat de collecte des encombrants (effectuée sur réservation) pour la collecte du printemps 2012 et celle de l'automne 2012 au taux de 107 \$ l'heure, une dépense globale estimée à environ 7 000 \$ et imputée au budget de la Gestion des matières résiduelles.



99-05-12 13.2- DÉPART DE MADAME ZOÉ CHAMBERLAND

La directrice générale informe les membres du conseil de la démission de madame Chamberland, qui occupait le poste d'agent de développement forestier à la MRC depuis 11 ans. Madame Chamberland termine ainsi son emploi à la MRC le 20 juin prochain. Madame Horvath transmet les remerciements adressés par cette dernière à la direction générale et aux membres du conseil pour la confiance témoignée au fil des ans.

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC transmette ses sincères remerciements à madame Chamberland et que le comité de sélection pour l'agent de développement forestier soit composé de messieurs Dominic Tremblay et Bertrand Bouchard et de mesdames Karine Horvath et Zoé Chamberland.

100-05-12 13.3- POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit combler un poste de technicien en évaluation foncière au sein du département de l'évaluation foncière;

ATTENDU QUE cette embauche est nécessaire en raison du nombre grandissant de permis émis sur le territoire et des inspections qui doivent être réalisées en conséquence;

ATTENDU QUE la MRC a accueilli monsieur Dominique Tremblay qui a effectué un stage en tant que technicien en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu unanimement

QUE la MRC affiche le poste de technicien en évaluation foncière jusqu'au 18 mai prochain et en l'absence de candidature émanant de l'interne;

QUE monsieur Dominique Tremblay soit embauché pour occuper le poste de technicien en évaluation foncière à partir du 22 mai 2012, un poste de salarié régulier rémunéré au taux horaire de 17,28 \$, ce qui correspond au salaire de l'échelon 1 du groupe 3 selon la convention collective en vigueur.

101-05-12 13.4- RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SAAQ

ATTENDU QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la MRC de Charlevoix, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci après « Société ») communique certains renseignements à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1



et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la MRC de Charlevoix communique certains renseignements à la Société;

ATTENDU QU'à cet effet, la MRC de Charlevoix a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 23 mars 2005;

ATTENDU QUE par résolution du Conseil, la MRC de Charlevoix a désigné madame Josée Duchesne à titre de coordonnateur et/ou responsable des employés désignés;

ATTENDU QU'en l'absence de madame Josée Duchesne, il y a lieu de désigner madame Karine Horvath, directrice générale, à titre de coordonnateur et/ou responsable des employés désignés pour l'application de ladite entente;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la MRC de Charlevoix désigne pour l'application de ladite entente madame Karine Horvath à titre de coordonnateur de l'entente et/ou responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

QUE madame Karine Horvath, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconde dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

QUE madame Karine Horvath, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

102-05-12 13.5. CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL, RÈGLEMENT NUMÉRO R538-2012

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté, le 8 mai 2012, le règlement portant le numéro R538-2012 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender les règlements de zonage, de lotissement et des permis et certificats dans le but de créer la nouvelle zone HBU-578 et de mettre en place un nouveau cadre réglementaire applicable au projet de développement résidentiel « Le Balcon-Vert » » ;

ATTENDU QUE le règlement numéro R538-2012 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document